



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11	L'an deux mil vingt, le trois du mois de juillet à dix sept heures trente trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.
En exercice : 11	<u>Présents</u> : Mmes Cécile MONGELLAZ TUCOULAT, Magali CARREL DEUEZ, Emilie VITALE. MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Benjamin CAILLET, Louis PIENNE, Bertrand FAUCONNIER, Gregory GUEUDRE, Mathieu CARIN
Qui ont pris part aux délibérations : 11	Mme Morgane DIDIER a donné procuration à M. Jean François POITOU M. Louis PIENNE a été nommée secrétaire de séance.

### 1. Installation du conseil municipal.

Monsieur le Maire sortant, Dominique POMMAT, ouvre la séance est installé les 11 membres du nouveau conseil.

Ont été élus le 15 mars

Mme Morgane DIDIER – 120 voix – ensemble pour la Thuile

M. Louis PIENNE – 120 voix – ensemble pour la Thuile

M. Bertrand FAUCONNIER – 118 voix – ensemble pour la Thuile

Mme Magali CARREL DEUEZ – 114 voix – ensemble pour la Thuile

M. Jean François POITOU – 112 voix – ensemble pour la Thuile

M. Gregory GUEUDRE – 110 voix – ensemble pour la Thuile

Mme Cécile TUCOULAT MONGELLAZ – 110 voix – ensemble pour la Thuile

M. Dominique POMMAT – 109 voix – ensemble pour la Thuile

Mme Emilie VITALE – 108 voix – la Thuile : un lieu de vie emprunté à nos enfants

M. Benjamin CAILLET – 108 voix – ensemble pour la Thuile

A été élu le 28 juin

M. Mathieu CARIN – 72 voix – la Thuile : un lieu de vie emprunté à nos enfants

### 2. Election du maire.

Le doyen d'âge, M. Dominique POMMAT, procède à l'élection du maire  
1 seul candidat : Monsieur Dominique POMMAT

M. Dominique POMMAT recueille 9 voix Pour , une voix Contre  
M. Louis PIENNE recueille 1 voix  
M. Dominique POMMAT est élu Maire

### **3. Election des adjoints au maire.**

Le conseil municipal a fixé à TROIS le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Sous la direction de Dominique POMMAT , Maire, Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection du premier Adjoint :

1 seul candidat : M. Jean François POITOU

Monsieur Jean François POITOU est élu avec 9 voix .

M. Louis PIENNE recueille 2 voix

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection du deuxième Adjoint :

1 seule candidate : Mme Cécile TUCOULAT MONGELLAZ

Mme Cécile TUCOULAT MONGELLAZ est élue avec 9 voix .

M. Louis PIENNE recueille 2 voix

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection du troisième Adjoint :

1 seule candidate : Madame Magali CARREL DEUEZ

Mme Magali CARREL DEUEZ est élue avec 9 voix

M. Louis PIENNE recueille 1 voix

M. Bertrand FAUCONNIER recueille 1 voix

### **4. Fixation du taux d'indemnités de fonction des élus .**

Dans la strate de population de la Thuile le montant global des indemnités, révisé par la loi Engagement et Proximité s'élève à 2146,95€ par mois (brut).

Il est décidé d'indemniser au taux plein prévu par la Loi :

- le Maire : 25% de l'indice 1027 soit 991,80€ brut :
- Le 1<sup>er</sup> Adjoint : 9,9% de l'indice 1027 soit 385,05€ brut

Il est décidé d'indemniser au taux de 6,6% de l'indice 1027 soit 256,70€\* brut les deuxième et troisième Adjointe mais aussi, un élu délégué, nommé par arrêté du Maire : M. Louis PIENNE – (\* montant à peu près équivalent à celui pratiqué lors des mandats précédents)

Cette proposition est adoptée par 9 voix pour, 1 abstention et 1 vote contre.

M. CARIN tenant à expliquer son vote par le fait que la commune « vivait au-dessus de ses moyens ». M. le Maire rétorquant que la dette de la commune s'élevait à 4

mois de dépenses de fonctionnement (2 ans pour le Département de la Savoie et 12 ans pour Grand Chambéry)

5. Délégation de compétence du conseil municipal au Maire

La délégation proposée, identique à celle de 2014, permet au maire de procéder aux actes de gestion :

- urgente (ex exercice du droit de préemption)
- courante (ex accepter les indemnités versées suite à un sinistre)

sans devoir attendre la tenue d'un conseil Municipal.

Est retirée, d'un commun accord, la possibilité pour le Maire de procéder, seul, à la vente de bien mobilier d'une valeur inférieure à 4600€

La délégation est alors adoptée à l'unanimité

6. Election du conseiller communautaire et de son suppléant à Grand Chambéry

Election à l'unanimité de :

M. Dominique POMMAT : conseiller communautaire titulaire

M. Jean François POITOU : conseiller communautaire suppléant

7. Election du délégué titulaire et de son suppléant au PNR Bauges

Election à l'unanimité de :

M. Dominique POMMAT : titulaire

Mme Magali CARREL DEUEZ : suppléante

8. Election des 2 délégués titulaire et du suppléant au SICSAL

Election à l'unanimité de :

Mme Cécile TUCOULAT MONGELLAZ : titulaire

M. Dominique POMMAT : titulaire

M. Grégory GUEUDRE : suppléant

Une charte des Elus est proposée pour adoption lors du prochain conseil

A l'issue du Conseil, M. CARIN demande :

- l'emploi de l'adresse mail de campagne de la liste « La Thuile : un lieu de vie emprunté à nos enfants » pour la communication auprès de leur 2 élus en lieu et place de leur adresse mail personnelles.

- l'enregistrement des conseils municipaux

- l'interdiction de s'adresser directement à 1 seul des 2 conseillers de la liste « La Thuile : un lieu de vie emprunté à nos enfants »

IL sera répondu à ces demandes à l'occasion du Conseil municipal de fin juillet

*Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie.  
Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.  
Fait en Mairie le 6 juillet 2020 .*

Le Maire  
Dominique POMMAT

